



- Révision des tarifs et intégration de trois nouveaux process relatifs aux interventions du CDG sur les dossiers retraite CNRACL.
- Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître ESCOFFIER parcelle A152
- Etude de faisabilité d'un projet solaire et accords fonciers avec la société CS le Moulin
- Modification adressage impasse du chapitre sur la commune déléguée de Randens
- Aides aux particuliers pour les façades du bourg centre d'Aiguebelle
- Demande de subvention fonds verts pour la gendarmerie
- Transfert de compétences au SDES éclairage public
- Questions diverses

### **1. Approbation du PV de séance du conseil du 12 décembre 2025**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur Hervé GENON propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'association La vie pour Eux en faveur des résidents de l'ehpad les belles saisons.
- Demande de cession d'une parcelle communale par l'entreprise Cayrol
- Modification de la réglementation du Compte Epargne Temps

L'ordre du jour est validé.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **3. Désignation du secrétaire de séance**

Josyane BAZIN est désignée secrétaire de séance.

### **4. Approbation du budget 2026**

L'adjoint aux finances présente les projets de budgets en détaillant les grands postes de dépenses et de recettes ainsi que les différents projets.

Le budget primitif de la section de fonctionnement est de **2.981.441,26 Euros** et le montant du budget de la section investissement est de **3.462.178,28 Euros**.

Ce budget primitif peut être soumis au vote des membres du conseil municipal car nous avons eu le feu vert de la DGFIP quant à la véracité des chiffres mentionnés.

Délibération à prendre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **5. Compte de gestion 2025 et compte administratif 2025**

L'adjoint aux finances nous confirme que nous ne pourrons pas voter le compte administratif et le compte de gestion 2025 car nous n'avons pas reçu le compte de gestion définitif suite à un problème informatique de la DGFIP.

Ils seront votés lors d'un prochain conseil municipal avec la délibération de l'affectation des résultats où figurera la part déficitaire du budget investissement comblé par le budget de fonctionnement.

**6. Rattachement des budgets caisse des écoles et CCAS en transmission actes sur le budget prévisionnel de la commune de Val d'Arc**

Il est impératif que tous les budgets de la commune soient envoyés via le compte de télétransmission de la commune.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**7. Vote des taux d'imposition**

Monsieur le maire propose de faire une pause fiscale pour l'année 2026. Une discussion relative à l'augmentation des coûts de fonctionnement de la commune est engagée.

Les taux seront donc comme suit :

- Taxe d'habitation résidence secondaire : 11.83 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85.14 %

Délibération à prendre

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

**8. Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)**

Les membres du conseil municipal valident cette motion.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**9. Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet selon les dispositions de l'article L.4139-2 du Code de la Défense (régime dérogatoire)**

Nous devons ouvrir un poste de rédacteur territorial de catégorie B et fermer le poste créé en catégorie C.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**10. Ouverture postes avancement de grades**

Nous devons ouvrir trois postes par ancienneté :

Un poste d'adjoint territorial d'animation au poste d'adjoint territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe au poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

Un poste d'adjoint technique territorial au poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**11. Compte Epargne Temps**

Monsieur Hervé GENON fait un point sur le Compte Epargne Temps par rapport à la précédente délibération. Il est proposé d'intégrer les heures supplémentaires et les heures complémentaires. Il est rappelé que le plafond de ce compte épargne temps est de 60 jours.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**12. Révision des tarifs et intégration de trois nouveaux process relatifs aux interventions du CDG sur les dossiers retraite CNRACL.**

Monsieur Hervé GENON rappelle que le centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La convention arrivant à son terme nous devons prendre une délibération concernant le renouvellement de cette convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour toute intervention des services du centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du centre de gestion sur ce point, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention qui nous a été transmise.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**13. Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître ESCOFFIER parcelle A152**

Les membres du conseil municipal valident la continuité de la procédure.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**14. Etude de faisabilité d'un projet solaire et accords fonciers avec la société CS le Moulin**

Il est impératif de refaire la délibération prise concernant ce projet en demandant à ce que Monsieur Roger GACHET ne prenne pas part au vote. Cette délibération annule et remplace la délibération n°25-056 du 28 novembre 2025.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**15. Modification adressage impasse du chapitre sur la commune déléguée de Randens**

Monsieur Hervé GENON indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de reprendre la numérotation de l'adressage de l'impasse du chapitre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**16. Aides aux particuliers pour les façades du bourg centre d'Aiguebelle**

Les membres de la commission « Opération façades 2024-2026 » ont étudiés trois nouveaux dossiers suite aux travaux faits dans le cadre de cette opération :

SCI du PETIT Arc pour un montant subventionnable de : 3.326,95 €uros

SCI CLA THONES pour un montant subventionnable de : 7.153,19 €uros

Mr et Mme GAY Serge pour un montant subventionnable de : 2.104 €uros

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'autoriser ces financements.

Délibérations à prendre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**17. Demande de subvention fonds verts pour la gendarmerie**

Délibération à prendre pour la demande de subvention dans le cadre du fond vert pour des travaux de réfection et réhabilitation thermique de la caserne de gendarmerie de Val d'Arc.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**18. Transfert de compétences au SDES éclairage public**

Point reporté au prochain conseil municipal.

**19. Demande de subvention de l'association « La vie pour eux »**

L'association 'la vie pour eux » qui intervient auprès des résidents de l'EHPAD les belles saisons demande une subvention de 200 Euros

Délibération à prendre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**20. Demande d'acquisition par l'entreprise Cayrol d'une parcelle communale**

« Nous avons acquis en 2014 la parcelle 3029 section B lieu-dit Mollard-Vachet sur la commune déléguée de Randens d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> à la demande ERDF pour moderniser nos postes de livraison des centrales de Montartier et La Balme.

Aujourd'hui nous souhaitons installer de nouveaux matériels pour répondre aux besoins du réseau avec plus de flexibilité. Ce nouveau matériel, ne rentre pas sur notre parcelle surtout que le gestionnaire de réseau a installé un portail d'accès (en rouge) pour les engins lourds en bordure de notre parcelle avec aire de retournement.

C'est avec l'ensemble de ces contraintes que nous souhaitons reprendre une petite partie de la parcelle N : 3030 adjacente à la nôtre d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> (voir le schéma ci-dessous).

Pour appel, l'acquisition de la parcelle 3029 a été acceptée à 1€/m<sup>2</sup>. Nous prendrons en charge l'ensemble des frais de découpage/bornage et notariés ».

Sur le principe les membres du conseil municipal sont d'accord mais souhaitent plus de précisions quant au matériel à déposer sur cette parcelle. Le prix de la parcelle au m<sup>2</sup> est fixé à deux euros.

Délibération à prendre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**21. Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 21h20

Fait à Val d'Arc le 27 février 2026

**Le secrétaire de séance**

**Josiane Bazin**



**Le Maire**

**Hervé Genon**

